

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière	A-078 Graffiti & Spray Paint Remover
# CAS	Mélange
Usage du produit	Détachant
Fabricant	ITW Dymon 805 E Old 56 Highway Olathe, Kansas 66061 US Nombre de téléphone pour information: 1-913-397-9889 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-535-5053 Nombre de téléphone international d'urgence: 1-352-323-3500

LÉGENDE HMIS	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 1
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	B

2. Identification des risques

Description générale des risques DANGER
Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.
Irritant pour les yeux et la peau.
Contient potentiel un tératogène.

Effets potentiels sur la santé à court terme

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, inhalation.

Yeux Peut causer une irritation.

Peau Peut causer une irritation. Peut être absorbé par la peau.

NIOSH - Guide de poche - notations de peau

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle 111-76-2 Potentiel pour l'absorption de peau

Inhalation L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges). L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique.

Ingestion N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Organes cibles Sang. Yeux. Reins. Foie. Système respiratoire. Peau.

Effets chroniques L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.

Signes et symptômes Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Ingrédient(s)	# CAS	Pourcentage
Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	3 - 7
Propane	74-98-6	3 - 7
Toluène	108-88-3	15 - 40
Isobutane	75-28-5	10 - 30

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.
Contact avec la peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions.

Avis aux médecins

Les symptômes peuvent être différés.

Conseils généraux

Ne pas percer ni incinérer le contenant. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables

Aérosol inflammable par détermination de la projection de la flamme. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse. Brouillard d'eau. Traiter comme un incendie d'huile.

Méthodes d'extinction inappropriées Pas disponible

Protection pour les pompiers

Risques spécifiques provenant des produits chimiques Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

Équipement de protection pour les pompiers Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène.

Données sur l'explosibilité

Sensibilité aux chocs Pas disponible

Sensibilité aux décharges électrostatiques Pas disponible

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.

Méthodes de contention

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

Méthodes de nettoyage

Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Retirer les sources d'ignition. Bien que les risques de déversement ou de fuite d'importance soient peu probables avec un aérosol, si cela arrive, absorber le liquide répandu au moyen d'une substance absorbante ininflammable telle que sable, vermiculite. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. Manutention et entreposage

Manipulation	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et l'habillement. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
Stockage	Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C). Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition	
Ingrédient(s)	Limites d'exposition
Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	ACGIH-TLV MPT: 20 ppm OSHA-PEL MPT: 50 ppm
Isobutane	ACGIH-TLV MPT: 1000 ppm OSHA-PEL Indéterminé
Propane	ACGIH-TLV MPT: 1000 ppm OSHA-PEL MPT: 1000 ppm
Toluène	ACGIH-TLV MPT: 20 ppm Peau: 50 ppm OSHA-PEL MPT: 200 ppm Ceiling: 300 ppm
Mesures d'ingénierie	Ventilation générale adéquate.
Protection individuelle	
Protection pour les yeux et le visage	Verres de sûreté ou lunettes (ANSI Z87).
Protection des mains	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Protection de la peau et du corps	Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation et si les limites d'exposition sont respectées. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Considérations sur l'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Émulsion
Couleur	Blanc opaque à Bronzage léger
Forme	Aérosol.
Odeur	Toluène
Seuil de l'odeur	Pas disponible
État physique	Gaz
pH	6.8
Point de fusion	Pas disponible

Point de congélation	Pas disponible
Point d'ébullition	100.00 °C (212 °F)
Point d'éclair	< 1.66 °C (< 35 °F) (Concentré) Pensky-Martens vase clos
Point d'écoulement:	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	Pas disponible
Limites maximales d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	Pas disponible
Pression de vapeur	125 psig
Densité gazeuse	> 1 (Air = 1)
Densité	0.943
Coefficient de répartition eau/huile	Pas disponible
Solubilité (H2O)	Miscible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
COV (Poids %)	49.6
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120°F).
Matières incompatibles	Acides forts. Oxydants forts. Caustiques.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Propriétés toxicologiques

Analyse des ingrédients - CL50

Ingrédient(s)	CL50
Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	2.21 mg/l/4h rat
Isobutane	658 mg/l/4h rat
Propane	Pas disponible
Toluène	12.5 mg/l/4h rat

Analyse des ingrédients - Orale DL50

Ingrédient(s)	DL50
Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	470 mg/kg rat; 320 mg/kg lapin
Isobutane	Pas disponible
Propane	Pas disponible
Toluène	636 mg/kg rat

Effets d'une exposition aiguë

Yeux	Peut causer une irritation.
Peau	Peut causer une irritation. Peut être absorbé par la peau.

NIOSH - Guide de poche - notations de peau

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	Potential pour l'absorption de peau
--	----------	-------------------------------------

Inhalation L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges). L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique.

Ingestion N'est pas une voie d'exposition habituelle. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Sensibilisation	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Effets chroniques	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.
ACGIH - Threshold Limit Values - Carcinogens	
Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2 A3 - Substance cancérigène confirmée par rapport aux animaux au effet inconnu para rapport aux hommes.
Toluène	108-88-3 A4 - Non classifié comme carcinogène humain
IARC - Groupe 3 (Inclassables)	
Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2 Monograph 88 [2006]
Toluène	108-88-3 Monograph 71 [1999]; Monograph 47 [1989]
Mutagénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Effets sur la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA
Tératogénicité	Le toluène (benzène, méthyle-) présente un risque de toxicité pour le fœtus (poids foetal réduit), des effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'audition (dans les mâles). Ces effets sont observés chez la progéniture de la souris exposée à l'inhalation de toluène à 1200 ou 1800 ppm. Ces effets sont observés en l'absence de toxicité maternelle.
Matières synergiques	Pas disponible

12. Données écologiques

Écotoxicité	Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels.	
Écotoxicité - Données de Microtox		
Toluène	108-88-3	30 min EC50 Photobacterium phosphoreum: 19.7 mg/L
Écotoxicité - Données de puce de l'eau		
Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	24 Hr EC50 Daphnia magna: 1698 - 1940 mg/L; 48 Hr EC50 Daphnia magna: >1000 mg/L
Toluène	108-88-3	48 Hr EC50 Daphnia magna: 5.46 - 9.83 mg/L [Static]; 48 Hr EC50 Daphnia magna: 11.5 mg/L
Écotoxicité - Données d'eau douce d'algues		
Toluène	108-88-3	96 Hr EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: >433 mg/L; 72 Hr EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 12.5 mg/L [static]
Écotoxicité - Données D'eau douce D'Espèce De Poissons		
Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 1490 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus:2950 mg/L
Toluène	108-88-3	96 Hr LC50 Pimephales promelas: 15.22-19.05 mg/L [flow-through] (1 day old); 96 Hr LC50 Pimephales promelas:12.6 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss:5.89-7.81 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss:14.1-17.16 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss:5.8 mg/L [semi-static]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus:11.0-15.0 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Oryzias latipes:54 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Poecilia reticulata:28.2 mg/L [semi-static]; 96 Hr LC50 Poecilia reticulata:50.87-70.
Effets sur l'environnement	Nocif pour la faune et la flore aquatiques.	
Toxicité aquatique	Pas disponible	
Persistance et dégradabilité	Pas disponible	
Bioaccumulation /accumulation	Pas disponible	
Coefficient de partage	Pas disponible	
Mobilité dans l'environnement	Pas disponible	
Information sur l'évolution des produits chimiques	Pas disponible	
Autres effets adverses	Pas disponible	

13. Élimination des résidus

Codes de déchets	Pas disponible
Instructions relatives à l'élimination des résidus	Consulter les règlements fédéraux, état/provinciaux et municipaux avant d'éliminer. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit doit être considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la RCRA (Resource Conservation and Recovery Act - É.-U.).
Déchets des résidus / produits non utilisés	Pas disponible
Emballages contaminés	Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate Aérosols

Classe de danger 2.1

Numéro UN UN1950

Renseignements supplémentaires:

Dispositions particulières 153, N82

Exceptions liées au conditionnement 306

Numéro du guide des mesures d'urgence 126



Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger 2.1

Numéro UN UN1950

Renseignements supplémentaires:

Dispositions particulières 80



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada - CEPA - High Priority Chemicals as Identified by DSL Categorization

Isobutane 75-28-5 Batch 4, published November 17, 2007

Canada - CEPA - Schedule I - List of Toxic Substances

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle 111-76-2 Présent

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle 111-76-2 1 %

Toluène 108-88-3 1 %

Règlements fédéraux des États-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

U.S. - CERCLA/SARA - Hazardous Substances and their Reportable Quantities

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	1 lb statutory RQ (no final RQ is being assigned to the generic or broad class. Includes mono- and di- ethers of ethylene glycol, diethylene glycol and triethylene glycol R-(OCH ₂ CH ₂) _n -OR" where n = 1, 2 or 3, R = alkyl or aryl groups, R" = R h or groups which when removed yield glycol ethers with the structure R-(OCH ₂ CH ₂) _n -OH. Polymers are excluded from glycol category); 0.454 k
Toluène	108-88-3	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ

U.S. - CERCLA/SARA - Section 313 - Emission Reporting

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	1.0 percent de minimis concentration (applies to R-(OCH ₂ CH ₂) _n -OR' ethers, where n = 1,2, or 3, R=alkyl C7 or less or R = phenyl or alkyl subst. phenyl, R' = H or alkyl C7 or less, or OR' consisting of carboxylic acid ester, sulfate, phosphate, nitrate, or sulfonate, Chemical Category N230)
Toluène	108-88-3	1.0 % de minimis concentration

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Hazardous Substances

Toluène	108-88-3	Présent
---------	----------	---------

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Priority Pollutants

Toluène	108-88-3	Présent
---------	----------	---------

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Toxic Pollutants

Toluène	108-88-3	Présent
---------	----------	---------

Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200	Oui
---	-----

CERCLA - COMPENSATION DE RÉPONSE ET ACTE ENVIRONNEMENTAUX COMPLETS DE RESPONSABILITÉ (Superfonds) Quantité à déclarer

Toluène: 1000.0000
Nitrite de sodium: 100.0000

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui Risque différé - Oui Risque d'incendie - Oui Danger lié à la Pression - Oui Danger de réactivité - Non
-----------------------------	--

Section 302 substance extrêmement dangereuse	Non
---	-----

Section 311 produit chimique dangereux	Oui
---	-----

Clean Air Act (CAA)	Pas disponible
----------------------------	----------------

Clean Water Act (CWA)	Pas disponible
------------------------------	----------------

Situation SIMDUT	Contrôlé
-------------------------	----------

Classement SIMDUT	Catégorie A - Gaz comprimés, Catégorie B - Division 5: Aérosol inflammable, Catégorie D-Division 2A, 2B
--------------------------	---

L'étiquetage SIMDUT



Régulations des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers et des malformations congénitales et affecter l'appareil reproducteur.

U.S. - California - 8 CCR Section 339 - Director's List of Hazardous Substances

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	Présent
Toluène	108-88-3	Présent

U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity

Toluène	108-88-3	toxicité développementale, date initiale 1/1/91
---------	----------	---

U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminants

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	Présent
Toluène	108-88-3	Présent

U.S. - Louisiana - Reportable Quantity List for Pollutants

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	100 lb RQ
Toluène	108-88-3	100 lb RQ (unauthorized emissions based on total mass emitted into the atmosphere - see regulatory text for applicable parishes. The combined emission of highly reactive volatile organic compounds (acetaldehyde, butenes, ethylene, propylene, toluene, xylene, and/or isoprene) shall be totaled to determine if a RQ has been exceeded)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	Présent
Isobutane	75-28-5	Présent
Propane	74-98-6	Présent
Toluène	108-88-3	Présent

U.S. - Michigan - Critical Materials List

Toluène	108-88-3	100 lb Seuil annuel d'utilisation
---------	----------	-----------------------------------

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	Peau
Propane	74-98-6	Asphyxiante simple
Toluène	108-88-3	Peau

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	sn 0275
Isobutane	75-28-5	sn 1040
Propane	74-98-6	sn 1594
Toluène	108-88-3	sn 1866

U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Toluène	108-88-3	1000 lb RQ (air); 1 lb RQ (terre/eau)
---------	----------	---------------------------------------

U.S. - North Carolina - Control of Toxic Air Pollutants

Toluène	108-88-3	4.7 mg/m3 (toxiques chroniques); 56 mg/m3 (irritants aigus)
---------	----------	---

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	Présent
Isobutane	75-28-5	Présent
Propane	74-98-6	Présent
Toluène	108-88-3	Risque pour l'environnement

U.S. - Rhode Island - Hazardous Substance List

Éther d'éthylène glycol et de monobutyle	111-76-2	Toxic (skin)
Propane	74-98-6	Toxique; Inflammable
Toluène	108-88-3	Toxic (skin); Flammable (skin)

Nom du stock

Pays ou région	Nom du stock	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

15-Déc-2009

Date en vigueur

15-Déc-2009

Date d'expiration

15-Déc-2012

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.